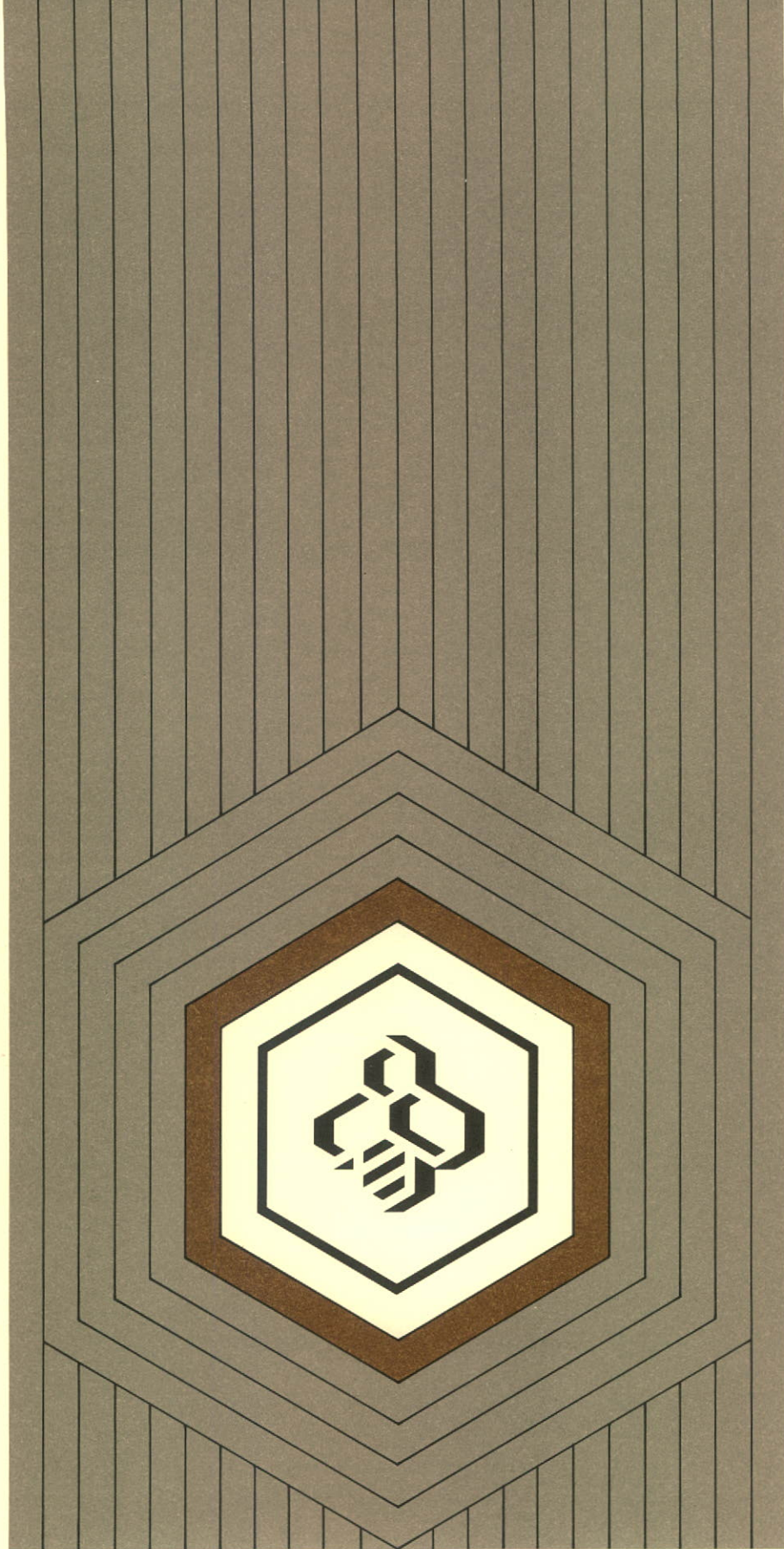


RAPPORT ANNUEL 1978



une institution du mouvement des caisses populaires desjardins

HOWARD ROSS LIBRARY
OF MANAGEMENT

MAY 6 1979

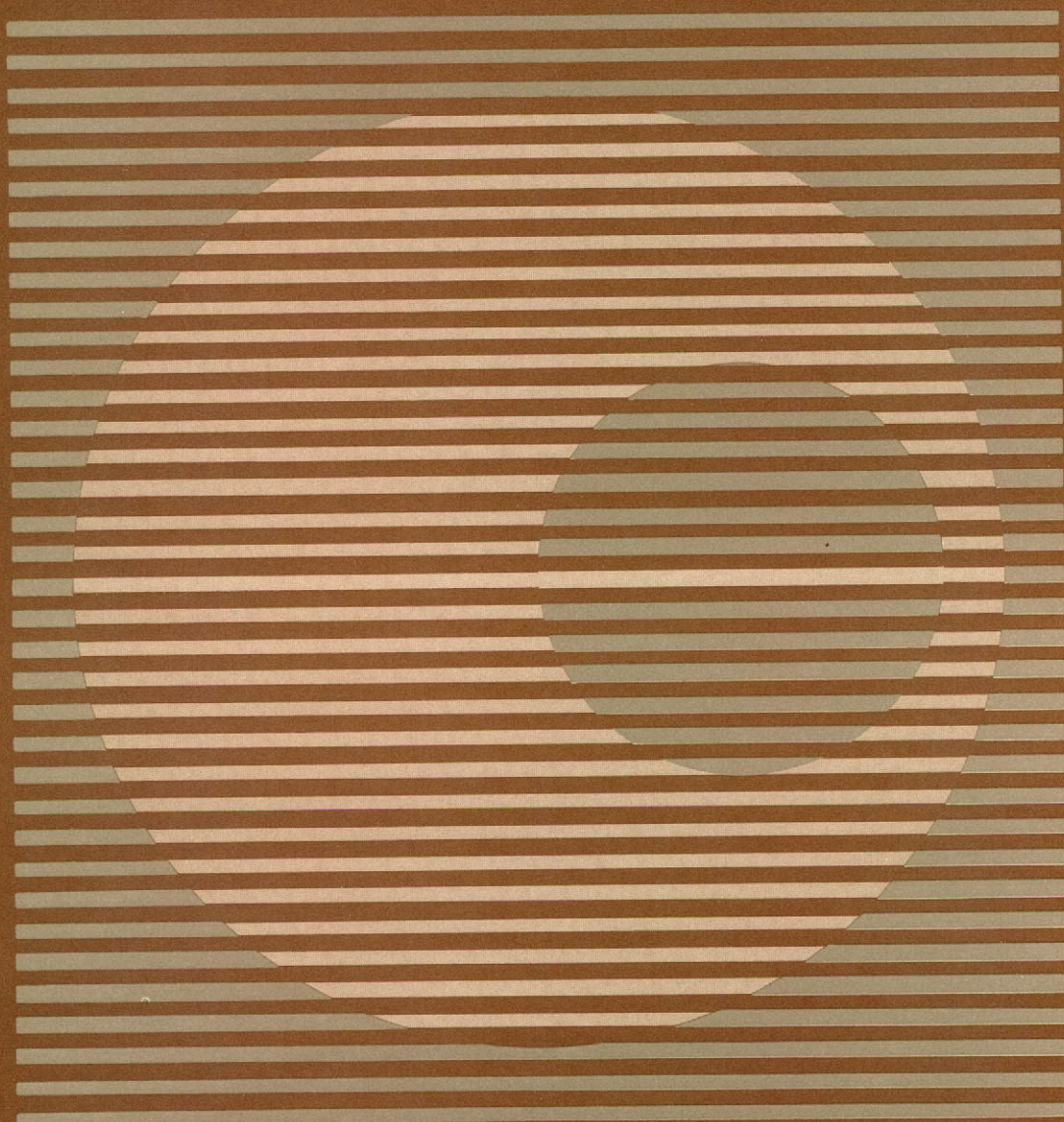
MCGILL UNIVERSITY

LA
SAUVEGARDE
COMPAGNIE
D'ASSURANCE SUR LA VIE



Soixante - dix - septième rapport annuel

de La Sauvegarde Compagnie d'assurance sur la vie
pour l'exercice financier terminé le
trente et un décembre mil neuf cent soixante-dix-huit



Message du président

Aux membres — assurés et actionnaires — de l'assemblée générale, à nos employés et représentants et à tous ceux qui prendront connaissance de ce rapport.

Ce n'est pas sans une légitime satisfaction que vous est présenté ce soixante-dix-septième rapport annuel.

Plusieurs éléments doivent être pris en considération pour évaluer le rythme de croissance et les résultats d'une entreprise d'assurance-vie. Parmi ceux-ci, nous pouvons nommer au tout premier rang la motivation de toute notre équipe, génératrice de dynamisme, et ses effets marquants sur la productivité tant au niveau de l'acquisition de nouvelles affaires que de la gestion des fonds et des contrats.

D'autres éléments, par contre, échappent à notre contrôle, tels les aléas de notre fonction d'assureur vis-à-vis les risques que nous assumons, la compétition qui s'accroît avec plusieurs concurrents, la conjoncture économique, le climat politique et social ainsi que les multiples législations et règlements qui régissent nos opérations.

Grâce à la contribution compétente de tous nos employés tant internes qu'externes, nous avons de nouveau connu un accroissement significatif des services rendus aux gens et ce, sur tous les plans. L'augmentation, en pourcentage, d'acquisition des nouvelles affaires en assurances-vie individuelles s'est située au double, tant en nombre de contrats qu'en primes, de celle des autres compagnies de notre taille qui font affaire au Canada. L'accroissement a aussi été substantiel au secteur des rentes.

En assurances-vie collectives, nous avons atteint à nouveau sensiblement le même sommet que l'an dernier. Nous désirons souligner la participation sans cesse croissante de nos assureurs-vie et courtiers à la vente de ces contrats collectifs, domaine où nous avons par ailleurs voulu consolider notre position cette année.

Il est aussi notable qu'un an seulement après notre entrée dans le marketing de masse par l'Assurance Populaire Desjardins, plus de quinze mille membres des Caisse populaires adhérentes sont déjà assurés pour un montant d'au-delà deux cent quinze millions de dollars, dont la moitié fait partie de notre en-vigueur.

A ces éléments, s'ajoute une expérience de mortalité et de morbidité nettement plus favorable dans tous les produits, tant individuels que collectifs, aussi d'excellents résultats au niveau des activités de placements — malgré une situation économique changeante — et une plus grande efficacité administrative. Finalement, les effets positifs des changements dans les lois qui nous régissent s'ajoutent à nos réalisations et nous permettent d'afficher, au terme de cet exercice, des résultats financiers jusqu'ici inégalés.

Compte tenu de l'ampleur des changements survenus au cours de 1978 concernant les opérations des compagnies d'assurance-vie au Canada, il y a lieu de formuler certains commentaires. Ces changements sont de deux ordres: en premier lieu, de nombreuses modifications à la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques qui entraînent des changements au niveau de l'évaluation de l'actif et des réserves actuarielles et, en second lieu, des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu en ce qui a trait aux compagnies d'assurance-vie.



La Loi des assurances

Les modifications apportées à cette loi sont le résultat de recherches et discussions entreprises il y a plusieurs années entre l'Institut Canadien des Actuaires, l'Institut Canadien des Comptables agréés, les Surintendants des Assurances et les compagnies d'assurance-vie. Il en ressort, notamment, une présentation des états financiers qui reflète davantage les principes comptables généralement reconnus.

A titre d'exemple, la réserve de placements doit maintenant tenir compte de la valeur marchande des prêts hypothécaires, lesquels auparavant étaient montrés uniquement à la valeur comptable. De plus, divers actifs sont inscrits au bilan alors que précédemment ils ne l'étaient pas.

Le gain ou la perte réalisé ou non réalisé sur les placements est différé sur une période d'années, contrairement aux exercices passés où seul le gain ou la perte résultant de la disposition de placements était montré en totalité dans l'année de la transaction. Cette nouvelle présentation des états financiers a une influence sur l'incidence des résultats mais présentera, par ailleurs, une mesure plus consistante du revenu de l'entreprise d'année en année.

Pour la constitution du passif et plus particulièrement des réserves actuarielles, de nouvelles responsabilités ont été attribuées à l'actuaire chargé de l'évaluation. Antérieurement, ce dernier certifiait la réserve comme étant bonne et suffisante alors qu'il se référait à des guides relativement bien établis de la part du Surintendant des Assurances. La nouvelle loi accorde une plus grande liberté à l'actuaire évaluateur dans la détermination des hypothèses et dans la méthode qu'il juge adéquate et appropriée pour fixer une réserve qui, globalement, est bonne et suffisante.

L'établissement des nouvelles réserves a exigé de toutes les compagnies d'assurance-vie une tâche considérable qui implique, notamment, la création, le perfectionnement ou la modification d'outils de travail à cette fin.

Des standards appropriés seront vraisemblablement dictés dans l'avenir pour assurer, entre autres choses, une certaine uniformité quant aux jugements posés par les différents actuaires évaluateurs.

Des changements d'une telle envergure auront aussi des répercussions sur les échelles de bénéfices versés aux assurés, car les nouvelles réserves auront sans doute des effets différents sur les résultats annuels. De plus, l'importance relative des différents produits de l'entreprise et la croissance de chacun d'eux pourront être modifiées dans les années à venir. Il est certainement trop tôt présentement pour connaître quelles options seront prises par les compagnies en général et la nôtre, en particulier.

La Loi de l'impôt sur le revenu

Certains des nombreux changements apportés à la Loi de l'impôt sur le revenu relativement aux compagnies d'assurance-vie ont pour effet de diminuer le montant d'impôt sur le revenu.

Ainsi en est-il de la suppression de la taxe de quinze pour cent sur le revenu de placements que les institutions d'assurance-vie étaient les seules à devoir payer et également de la déduction de la totalité des dividendes reçus de corporations canadiennes imposables, alors qu'auparavant une partie seulement pouvait être soustraite par les compagnies d'assurance-vie.

D'autres modifications, par ailleurs, auront vraisemblablement l'effet inverse. Ce n'est qu'à la fin de mars 1979 que nous connaissons définitivement les nouvelles règles d'imposition, ce qui nous oblige à calculer, à l'heure actuelle, une provision estimée pour fins d'impôt. Cependant, si les règlements ne sont pas substantiellement différents de ceux que nous connaissons dans le moment, nous croyons que le degré d'imposition qu'aura à subir l'industrie de l'assurance sera généralement plus élevé que celui qu'occasionnaient les normes antérieures, quoique l'effet puisse être très variable d'une compagnie à l'autre et d'une ligne d'affaires à une autre.

Il n'est donc pas impensable que nous devions pourvoir soit à la création de nouveaux produits ou à la modification de certains produits existants, pour tenir compte de cette nouvelle loi de l'impôt sur le revenu qui affecte autant la compagnie d'assurance-vie que l'assuré lui-même, qui doit lui aussi faire face à de nouvelles normes d'imposition.

Il demeure que les modifications à la Loi des assurances et celles proposées à la Loi de l'impôt sur le revenu ont toutes deux des implications profondes qui ne vont pas nécessairement dans le même sens à tous les niveaux. Nous sommes donc là en face d'un réseau complexe de nouveaux facteurs que nous devons continuer d'évaluer au cours des prochaines années pour prendre une position qui sera acceptable financièrement et pour nous permettre de conserver et d'accroître notre niveau de pénétration du marché.



Le mouvement coopératif

Nous entendons bien rester fidèle à notre adhésion à la philosophie coopérative de service et mettre tout en oeuvre pour continuer à développer l'attrait et faciliter l'accès à nos produits-services pour tous.

Depuis maintenant seize ans, nous sommes membres de la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins, de même que du Conseil de la Coopération du Québec, du Conseil Canadien de la Coopération, de l'Alliance Coopérative Internationale et de sa Fédération Internationale des Coopératives d'assurance. Ces organismes regroupent les coopérateurs et leurs institutions du Québec, du Canada et des cinq continents.

Notre participation cette année au Congrès provincial du Mouvement des Caisses populaires Desjardins a été une occasion de mieux informer les délégués sur les faits et gestes de la Compagnie, par l'apport de ressources humaines et financières, au plan de l'intercoopération.

Après une étude approfondie du complexe dossier de refinancement de Place Desjardins Inc. — dont La Sauvegarde est un actionnaire et obligataire important — les diverses transactions ont été conclues de façon satisfaisante tant pour notre institution que pour Place Desjardins Inc.

Notre contribution, par l'acquisition de vingt-cinq pour cent du capital-actions du Groupe Financier Coopératif, constitué en vue du financement du Cooprix de Longueuil de la Coopérative des Consommateurs de Montréal, et notre participation avec d'autres institutions au prêt hypothécaire consenti à cet effet, sont d'autres preuves récentes de notre solidarité coopérative et de nos préoccupations sociales.

Enfin, c'est avec grand plaisir que nous avons pris part au Concours international des jeunes. La participation des étudiants fut un succès remarquable, grâce à l'intervention de chacune des Unions régionales et de leurs Caisses populaires affiliées. Notre remise d'une chaîne souvenir aux trois cent vingt-huit finalistes non gagnants du niveau provincial, se veut un geste d'encouragement au développement coopératif et culturel chez nos jeunes.

Au domaine culturel

Lors de la dernière assemblée annuelle, nous annonçons la décision de notre Conseil d'administration de ne pas rouvrir une galerie d'art dans le Complexe Desjardins, après avoir joué un rôle de mécénat sans précédent dans ce domaine durant les douze années antérieures. Toutefois, notre souci de faire connaître les artistes que nous avons encouragés, nous a amenés à confier aux Archives Nationales du Québec tous les documents concernant La Maison des Arts La Sauvegarde. Cette entente assure donc une perpétuité au travail effectué au cours des années passées, en plus de permettre à l'ensemble de la collectivité de consulter ces dossiers et d'aider ainsi à la recherche socioculturelle entreprise par toutes les personnes intéressées.

La poursuite de notre collaboration au domaine culturel s'engage donc de façons diverses. En 1978, La Sauvegarde a consenti à subventionner des étudiants pour la réalisation de trois sculptures monumentales qui seront intégrées dans la place centrale du nouveau campus de l'Université du Québec à Montréal, dont l'ouverture est prévue pour l'automne 1979.

D'autres contributions au domaine culturel s'ajoutent aux dons effectués à divers organismes des secteurs des campagnes de charité, de l'éducation, de la santé et de la coopération.

Au Conseil d'administration

Trois nouveaux administrateurs ont été accueillis cette année au sein du Conseil d'administration, soit Monsieur François Giguère, Directeur de la Caisse populaire de Saint-Joseph de Beauce, Monsieur Gérard Le Blanc, Directeur de la Caisse populaire d'Amos et Monsieur Emmanuel Roy, industriel de Saint-Fabien de Rimouski. Monsieur Jean-Marie Ouellet et Monsieur Guy K. Mantha ont été nommés respec-

tivement premier et deuxième Vice-président du Conseil alors que Monsieur J. Roland Bellemare est devenu membre du Comité exécutif.

Cette année, suite à des réflexions et études assez exhaustives, nous avons constitué un Comité de vérification. Ce comité est composé de trois administrateurs, dont deux choisis parmi les représentants des actionnaires et un parmi les représentants des assurés. Les premiers membres en sont Me Claude Ducharme, qui en a été désigné Président, Monsieur Jean-Marie Ouellet et Monsieur Armand Piette qui en est le Secrétaire.

Leur rôle principal est d'assurer la liaison avec les vérificateurs externes et de voir à ce que la qualité et la fiabilité de l'information financière publiée soient maintenues de façon à soutenir la confiance des actionnaires, des assurés et du public dans les rapports financiers de la Compagnie.

Au cours de l'année, Monsieur Guy K. Mantha est devenu membre de notre Comité de placements.

Au plan des ressources humaines

De nombreux changements sont également survenus parmi le personnel et ce à tous les niveaux. Qu'il s'agisse de la venue de nouveaux assureurs-vie et employés, de promotions de cadres et de professionnels ou de nominations de directeurs de bureaux régionaux, soulignons à nouveau l'apport essentiel de tous dans le succès que connaît la Compagnie.

La convention collective de travail antérieure étant expirée, ce fut en 1978 qu'a été signée la première convention, applicable pour une période de trois ans, depuis l'affiliation de la Fraternité des employés à l'Union Internationale des Employés professionnels et de bureau — local 57 — de la F.T.Q.

La Direction, très consciente de l'importance primordiale du capital humain dans le développement de l'entreprise, entend bien continuer à prendre les dispositions voulues afin de permettre le plus possible à chacun de se réaliser et de s'épanouir dans son travail.

En un mot, de plus en plus l'accent est et sera mis sur la communication dans un effort collectif de créativité visant à relever les défis auxquels nous devons faire face.

A temps nouveaux, défis nouveaux

Au terme de ce soixante-dix-septième exercice, il appert que La Sauvegarde a de nouveau démontré son dynamisme et sa capacité de faire face à des situations imprévues. Elle est résolument prête à affronter l'avenir malgré toute son incertitude et toutes les surprises qu'il nous réserve tant aux plans démographique que social, économique et politique.

Nous conservons donc notre confiance en l'avenir et notre conviction que si nous nous appliquons au développement de services et d'idées, si nous en justifions les valeurs, si nous utilisons les bons moyens de diffusion et de propagande, le niveau d'acceptation suivra et la continuation de la progression de notre entreprise s'accroîtra à l'avantage tant de nos assurés-membres que de nos propriétaires-actionnaires et de toute la collectivité.

Le Président et Chef de la direction,
Clément Gauthier

Compte-rendu des activités de l'année

Pour La Sauvegarde Compagnie d'assurance sur la vie, 1978 fut certes une année de grandes réalisations. Les états financiers ci-après commentés le démontrent bien.

Les résultats de ventes

Des réalisations importantes, nous en avons connues d'abord au chapitre des ventes. Nous avons mis en vigueur de nouvelles assurances-vie individuelles et collectives pour une somme totale de 255 900 000 \$ ou 6% de plus que l'an dernier. Ce montant comprend 136 100 000 \$ d'assurances-vie individuelles et 119 800 000 \$ d'assurances-vie collectives, un chiffre qui réédite le record de 1977 qui était le double de celui de l'année précédente. Il nous était donc quasi impossible d'accroître nos ventes davantage au cours de l'année, étant donné que celles-ci avaient fait un bond impressionnant de 54% l'an dernier.

Notre nouveau régime d'assurances collectives, l'Assurance Populaire Desjardins, innove de deux manières: d'abord, dans la façon de distribuer l'assurance et ensuite, dans l'indexation du montant de la protection. Il a été fort bien reçu par l'ensemble des membres des Caisses populaires. Les résultats de la première année sont déjà très satisfaisants et les perspectives nous apparaissent encore plus prometteuses.

Nous avons implanté un important régime d'assurance-vie prêt hypothécaire dans une institution bancaire qui figure aussi pour une bonne part de nos nouvelles affaires collectives. Déjà, ce régime est offert aux clients québécois et nous comptons étendre ce service, au cours de 1979, aux sept autres provinces où la banque opère.

Un des graphiques fait état de progrès réguliers dans les assurances en vigueur et celles-ci se répartissent comme suit en fin d'année:

854 000 000 \$ en assurances individuelles,

1 673 000 000 \$ en assurances collectives,

pour un total de 2 527 000 000 \$.

Quant à nos activités de ventes dans le domaine des rentes, elles s'expriment non pas en montants mais plutôt en revenus de primes annuelles ou uniques. Nous distinguons nos ventes selon qu'elles sont des rentes différées ou immédiates.

Les ventes de rentes différées s'élèvent à 4 943 000 \$ de primes en 1978, soit une majoration de 22% sur l'année précédente. Malgré une concurrence plus active au cours de l'année, les nouvelles rentes immédiates se sont accrues de 12% et se chiffrent à 4 822 000 \$ de primes. Au total des rentes, l'augmentation s'établit à un niveau fort satisfaisant de 17% et les ventes totales s'inscrivent à 9 765 000 \$.

Ces contrats sont émis presque en totalité en relation avec des régimes enregistrés d'épargne-retraite, tant avant qu'après la retraite, ainsi que des contrats de rentes viagères ou de rentes d'étalements. Dans ce domaine également, notre équipe de ventes fait preuve d'une compétence et d'un dynamisme peu communs, car pour une institution de notre taille, nous sommes très actifs et présents dans ce secteur.

Le développement récent du secteur des rentes fut encore plus rapide qu'en assurances. Outre les quelque dix-sept millions de dollars de fonds séparés compris dans notre actif, nous avons accumulé dans nos fonds propres soixante-et-un millions de dollars, dont 75% au cours des cinq dernières années qui serviront ou qui servent déjà à verser des rentes de toutes sortes.



Les résultats de l'exercice

L'importance et le nombre des changements apportés à la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques nous ont empêchés de présenter les résultats de l'exercice précédent sur une base comparative.

Nous rapprochons toutefois les chiffres de l'an dernier dans la mesure où les données sont compatibles. Cependant, nous avons pu redresser les données du bilan de 1977 et la comparaison est alors possible.

Le poste des revenus le plus important est celui provenant des primes nettes d'assurances et de rentes. Ces primes nettes s'établissent à 38 181 000 \$ en 1978. Le chiffre correspondant de l'année dernière était de 4% plus élevé.

Nous notons une croissance continue dans le secteur des contrats individuels où les primes se sont accrues de 10% pour atteindre 20 045 000 \$. Dans le secteur collectif, les ventes de l'année ainsi que les augmentations dans les contrats existants ont presque compensé les effets des modifications de deux contrats très importants, de sorte que le revenu de primes se chiffre à 18 136 000 \$.

La répartition suivante des primes indique la variété et le degré de nos engagements dans nos différentes lignes d'opérations:

9 535 000 \$ en assurances-vie individuelles,
10 510 000 \$ en rentes individuelles,
10 058 000 \$ en assurances et rentes collectives,
8 078 000 \$ en assurances collectives accident-maladie.

Les revenus de placements sont passés de 13 565 000 \$ en 1977 à 15 762 000 \$ en 1978, soit une augmentation de 16%. De tels résultats sont très appréciables en fonction de l'accroissement de l'actif investi et s'exprime par un taux net de rendement de 9,04% à rapprocher de 8,80% en 1977 sur l'ensemble de nos investissements.

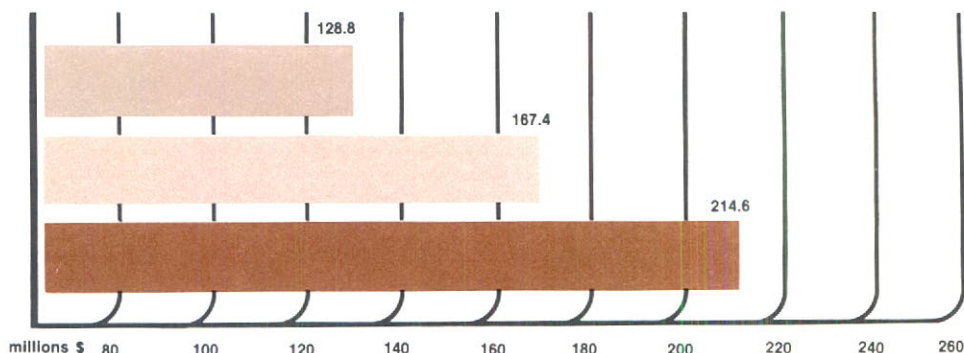
Le grand total des revenus de toutes sources de 57 393 000 \$ est de 1% supérieur à celui de l'an passé, malgré des réductions importantes de primes dans certains contrats collectifs.

L'expérience a continué d'être favorable dans le secteur des assurances individuelles. Quant aux assurances collectives, tant en assurances-vie que dans l'ensemble du secteur accident-maladie, les résultats défavorables de 1977 ont exigé de notre part des mesures correctives importantes, lesquelles ont rapidement rectifié la situation et peuvent déjà être ressenties dans les états financiers.

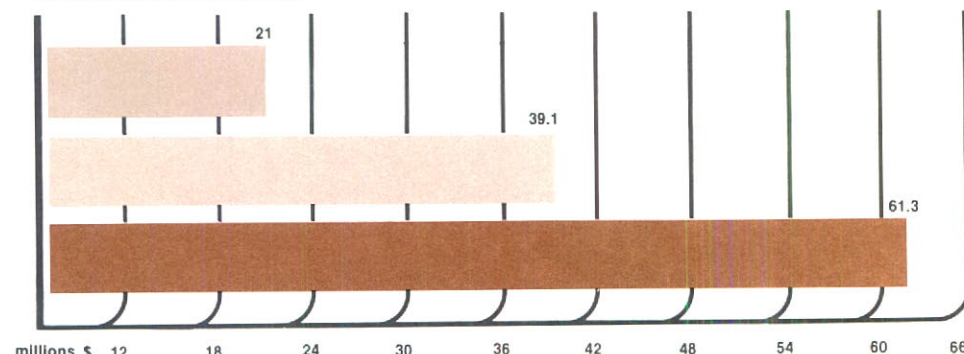
Les prestations les plus importantes ont été versées à la suite de décès et s'inscrivent à 7 290 000 \$ alors que celles d'invalidité et d'assurances accident-maladie se chiffrent à 6 256 000 \$ pour constituer un total de 13 546 000 \$ ou 18% de moins que l'année précédente.

1974 1976 1978

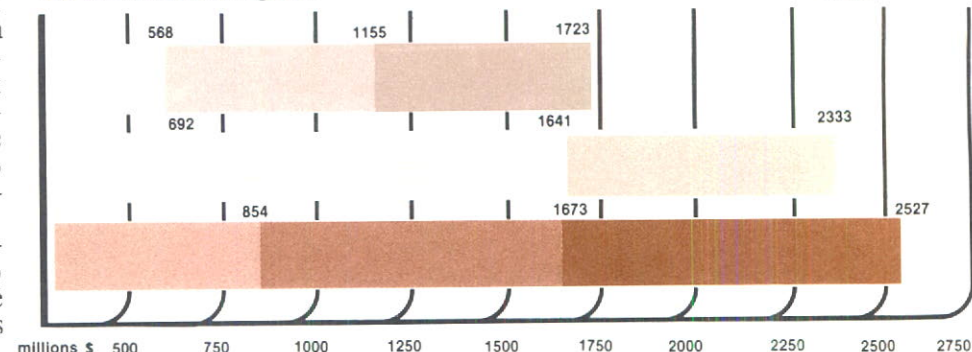
L'actif total



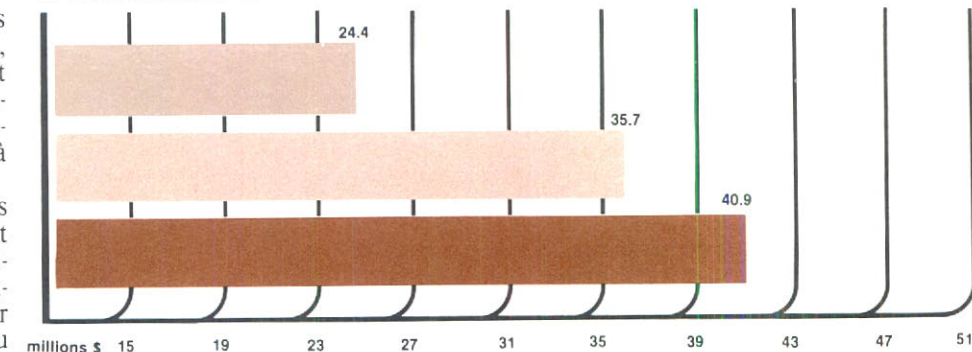
Les fonds pour rentes (à l'exclusion des fonds séparés)



Les assurances en vigueur



Les prestations, ristournes et autres attributions



L'augmentation de l'année de la réserve mathématique pour faire face aux obligations futures de la Compagnie à 18 059 000 \$ représente une hausse à peu près identique à celle de l'an passé. La méthode de calcul de cette augmentation étant grandement modifiée suite à des amendements aux lois et règlements régissant certaines pratiques comptables et actuarielles, les résultats ne sont nullement comparables.

Les frais d'administration pour 1978 totalisent 7 101 000 \$. La mesure de ceux-ci a aussi été changée par les modifications aux pratiques comptables et nous pouvons estimer que nos frais se sont accrus d'environ 15%.

Quant aux commissions de vente et de service, après une appréciation de 17% au cours de l'année, elles s'établissent à 2 966 000 \$. Un volume de nouvelles affaires particulièrement augmenté explique cet accroissement.

Nos états indiquent que nous avons versé 1 088 000 \$ en ristournes à nos assurés. Or, il s'agit seulement des ristournes aux assurés détenteurs de contrats avec participation. Il faut retenir que nous accordons également des ristournes dites d'expérience aux détenteurs des contrats d'assurances collectives; celles-ci s'élèvent à 2 710 000 \$. Les ristournes dites d'expérience sont déduites du revenu de primes au lieu d'être ajoutées aux autres ristournes régulières. Elles ne figurent donc pas comme telles dans nos résultats de l'exercice.

Après avoir déduit nos impôts sur le revenu, calculés d'après la méthode de l'impôt exigible, le bénéfice net de l'exercice s'établit à 1 468 000 \$.

Bénéfices non-répartis

Les bénéfices nets non répartis affectés tel qu'il appert aux états financiers sont fort différents dans leur présentation de ceux des années antérieures; ils sont, par le fait même, fort différents quant à leur contenu. A la fin de l'année précédente, cet état ne comportait que deux postes pour un montant total de 8 700 000 \$, les modifications des pratiques comptables rétroactives au 1er janvier 1978 ont ajouté des sommes globales de 5 512 000 \$. Enfin, les virements de toutes sortes aux bénéfices non répartis non affectés au cours de l'année atteignent 113 000 \$ pour constituer le nouveau total en fin d'exercice de 14 325 000 \$.

Cette addition de 5 512 000 \$ aux bénéfices affectés provient principalement de deux changements que nous avons dû apporter au cours de l'année. Le premier concerne les réserves mathématiques qui, jusqu'en 1977, étaient comptabilisées en totalité dans un seul poste du passif et tenaient compte de fluctuations minimales ou importantes. Or, comme il est mentionné aux notes 7- et 8- des états financiers, la réserve mathématique au passif tient compte dorénavant d'un certain nombre de facteurs y compris la possibilité de fluctuations défavorables minimales dans les résultats futurs.

Or, les éléments de la réserve mathématique constitués pour prévoir les fluctuations défavorables plus importantes et les garanties de solvabilité statutaires sont maintenant comptabilisés à cet état des bénéfices non répartis affectés et non plus à la réserve mathématique.

C'est pourquoi la réserve mathématique, comptabilisée au passif, a été réduite de ces éléments particuliers — pour 5 131 000 \$ — lesquels ont été ajoutés aux bénéfices non répartis affectés. Il s'agit de la réserve complémentaire aux engagements actuariels pour certains contrats et de la réserve pour fluctuation d'expérience.

Le deuxième changement a trait à la réserve pour fluctuation de certains actifs de 380 000 \$ au 1er janvier qui est le nouveau poste du passif correspondant à de nouveaux éléments de l'actif. Ce nouveau poste découle du fait que nous pouvons maintenant comptabiliser un certain nombre d'actifs tels que le mobilier, l'équipement de bureau et le stock de fournitures qui n'étaient pas admis antérieurement.

Vous comprendrez que nous n'avons pas majoré substantiellement nos réserves ou surplus affectés au cours de l'année car il s'agit tout au plus de transferts de sommes importantes

d'un compte du passif à un autre.

Quant aux bénéfices non répartis non affectés, il faut noter les redressements qui découlent du changement des pratiques comptables ou actuarielles et des affectations à des exercices antérieurs. Ainsi, il y eut une réduction de la réserve mathématique occasionnée par l'introduction de nouveaux règlements qui a résulté en une majoration des bénéfices non affectés de 3 686 000 \$. En outre, une révision de nos impôts des années passées nous a permis de récupérer 168 000 \$.

Les autres variations des bénéfices non affectés proviennent de l'addition du bénéfice net de l'exercice et de la déduction du dividende aux actionnaires et du virement aux bénéfices non répartis affectés, le tout pour constituer un nouveau solde de 14 515 000 \$.

Le bilan

C'est aussi par sa solidité financière que La Sauvegarde continue de se mériter la confiance qu'on lui accorde. Le bilan indique que l'actif atteint maintenant 214 000 000 \$ et l'augmentation de 23 000 000 \$ sur 1977 ou 12% confirme la tendance des dernières années vers une hausse accélérée occasionnée par l'accroissement de nos activités dans tous les secteurs.

Nous avons continué d'assortir nos nouveaux investissements à la nature des engagements que nous assumons et de ce fait, la majeure partie de la progression de notre actif est représentée par des accroissements de 9 715 000 \$ dans nos prêts hypothécaires, de 9 650 000 \$ dans le portefeuille des obligations alors que la hausse dans les actions fut plus modeste.

Les engagements de la Compagnie se sont accrus de 22 086 000 \$ pour atteindre 185 474 000 \$ au 31 décembre 1978. La hausse de 18 012 000 \$ de la réserve mathématique explique en majeure partie cette augmentation et fait voir une autre mesure de l'accroissement de nos activités au cours de l'année. Cette réserve mathématique s'établit d'ailleurs à 150 185 000 \$.

Quant au capital social et aux divers comptes de bénéfices non répartis qui représentent 14% du passif, ils totalisent 29 069 000 \$, soit 1 287 000 \$ de plus qu'à la fin de l'exercice précédent.

En guise de conclusion

Au terme de son soixante-dix-septième exercice, La Sauvegarde, appuyée par ses ressources humaines et techniques, envisage un avenir prometteur basé sur des défis positifs.

Le Directeur général,
Henri Leblond, f.s.a., f.i.c.a.

Les cadres

La direction générale

Clément Gauthier
président
et chef de la direction
membre du comité de direction

Henri Leblond, f.s.a., f.i.c.a.
directeur général
président du comité de direction

La direction de la vente

Alain Larivière, c.a., a.s.a.
directeur
membre du comité de direction

Raymond Denis, a.v.a.
adjoint au directeur

Gilles St-Georges, a.v.a.
surintendant régional

Roger Aubé, a.v.a.
surintendant régional

Claude Vaugeois, a.v.a.
surintendant des
produits-services individuels

Philippe Raymond
surintendant des
produits-services collectifs

Serge Laurin, a.v.a.
secrétaire de la vente

Ghislain Roussel
responsable de la
formation professionnelle

Claude Ratelle, avocat
responsable du centre d'analyse
et de planification

La direction de l'actuariat

André Verdon, f.s.a., f.i.c.a.
actuaire
membre du comité de direction

Robert Briau, b.sc.math.
surintendant de l'administration
des assurances collectives

Jean-Pierre Hardy, a.s.a.
surintendant de l'administration
des assurances et rentes individuelles

Luc Roger, a.s.a.
surintendant et coordonnateur
des recherches actuarielles

Georges Hébert, m.d.
directeur médical

Roland Machabée
chef du service de la tarification

Aimé Cadieux, f.l.m.i.
chef du service des prestations

Jean-Paul Charbonneau
chef du service de
l'émission des polices

Guy Faucher
chef du service des
calculs actuariels

André Corbo, f.l.m.i.
chef du service des
assurances collectives

René Delsanne, a.s.a.
chef du service des rentes collectives

Yvon Mallette
chef de section
assurances collectives

Albert Picard
chef de section
assurances collectives

La direction de la trésorerie

Gérard Bouvier, c.a.
trésorier
membre du comité de direction
membre du comité de placements

Guy Ste-Marie
surintendant des prêts hypothécaires
membre du comité de placements

Pierre Gignac
chef du service des prêts hypothécaires

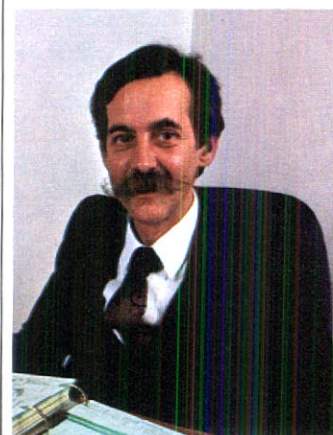
La direction du contrôle

Robert Cassivi, c.a.
contrôleur
membre du comité de direction

Pierre Dumont, f.l.m.i.
contrôleur adjoint
systèmes et méthodes

Pierre Dominique, c.a.
chef comptable

Thérèse Marceau
chef du service de la
perception des primes



1- *André Verdon
Michel Desmarais*

2 *Alain Larivière*



Raymond Beaucaire
chef du service de l'informatique

Huguette Claveau
chef du service des commissions

Gilles Martin
chef du service de la
comptabilité générale

Jean-Guy Rousseau
chef de projet systèmes et méthodes

Clermont Roy
chef de projet systèmes et méthodes

Michel Hébert
chef de la programmation
systèmes et méthodes

La direction du secrétariat

André Gariépy
secrétaire
membre du comité de direction

André Gagné, f.l.m.i.
chef du service aux assurés

Robert Coutlée, f.l.m.i.
chef du service des approvisionnements

La direction du contentieux

Michel Desmarais, avocat
conseiller juridique
membre du comité de direction

Yves Belzile, notaire
conseiller juridique adjoint

La direction des ressources humaines

Jacques Henry
directeur
membre du comité de direction

Yvon Lacoste, c.r.i.
chef de la gestion des
ressources humaines

La direction de la communication

Monique Couturier, f.l.m.i.
directrice
membre du comité de direction



2



3

- 1- *André Gariépy
Jacques Henry*
- 2- *Robert Cassivi
Gérard Bouvier*
- 3- *Monique Couturier*



Le conseil d'administration

- | | | | | |
|---|--|---|--|--|
| <p>1 Clément Gauthier
président - Montréal
président du comité exécutif
représentant les actionnaires</p> <p>2 Claude Ducharme, c.r.
président du conseil - Montréal
membre du comité exécutif
président du comité de vérification
représentant les actionnaires</p> <p>3 Jean-Marie Ouellet
1^{er} vice-président - Sainte-Foy
membre du comité exécutif
membre du comité de vérification
représentant les actionnaires</p> | <p>4 Guy K. Mantha
2^e vice-président - Saint-Bruno
membre du comité exécutif
membre du comité de placements
représentant les actionnaires</p> <p>5 J. Roland Bellemare
Louiseville
membre du comité exécutif
membre du comité de placements
représentant les actionnaires</p> <p>6 Émery Leblanc
Montréal
représentant les assurés</p> | <p>7 Ernest Dauphinais, ing.
Chicoutimi
représentant les actionnaires</p> <p>8 Maurice Gauthier
Saint-Boniface (Man.)
représentant les assurés</p> <p>9 Armand Piette
Berthierville
secrétaire du comité de vérification
membre du comité de placements
représentant les assurés</p> | <p>10 Florent Lalonde
Welland (Ont.)
représentant les actionnaires</p> <p>11 Jean-Hercule Dubé
Sainte-Foy
membre du comité de placements
représentant les assurés</p> <p>12 Émile Bernard
Tracy
représentant les actionnaires</p> | <p>13</p> <p>14</p> <p>15</p> |
|---|--|---|--|--|



Raymond Gagné, notaire
Gaspé
représentant les actionnaires

Florent Hébert, c.r.i.
Sherbrooke
représentant les actionnaires

Gabriel Nobert
Laval
représentant les assurés

16 François Giguère
Saint-Joseph de Beauce
représentant les actionnaires

17 Gérard Le Blanc
Amos
représentant les actionnaires

18 Emmanuel Roy
Saint-Fabien
représentant les assurés



Les résultats

pour l'exercice terminé le 31 décembre 1978

Les revenus

Primes nettes d'assurances et de rentes (note 3)
Revenus de placements
Revenus divers

38 181 602 \$
15 761 775
157 232

54 100 609

Fonds séparés — contributions et
revenus de placements

3 293 299

57 393 908

Leur attribution

Prestations de décès
Prestations d'invalidité et d'assurance
accident-maladie
Assurances mixtes venues à échéance
Versements de rentes
Retraits de valeurs de rachat
Intérêts sur prestations et
montants en dépôt
Augmentation de la réserve mathématique

7 290 482

6 256 745

1 168 340

3 918 756

2 957 565

663 207

18 059 778

40 314 873

Aux assurés et à leurs bénéficiaires

Frais d'administration
Commissions de vente et de service
Taxes sur primes, permis et licences

7 101 446

2 966 099

514 579

50 896 997

Fonds séparés — paiements, frais et
augmentation

3 293 299

54 190 296

Bénéfice des opérations avant ristournes et impôts

3 203 612

Ristournes aux assurés

1 088 786

Bénéfice avant impôts

2 114 826

Impôts sur le revenu

645 860

Bénéfice net de l'exercice

1 468 966 \$

Les bénéfices non répartis affectés

pour l'exercice terminé le 31 décembre 1978

	Solde au début de l'exercice	Modifications des pratiques comptables (note 2)	Virement des bénéfices non répartis non affectés	Solde à la fin de l'exercice
Réserve pour fluctuation de la valeur des placements	2 940 291 \$	(383 312) \$	43 021 \$	2 600 000 \$
Réserve complémentaire aux engagements actuariels pour certains contrats	—	3 961 621	(32 262)	3 929 359
Réserve pour fluctuation d'expérience	—	1 170 615	43 152	1 213 767
Réserve pour fluctuation de certains actifs	—	380 212	102 277	482 489
Réserve de prévoyance	5 759 709	383 312	(43 021)	6 100 000
	<u>8 700 000 \$</u>	<u>5 512 448 \$</u>	<u>113 167 \$</u>	<u>14 325 615 \$</u>

Les bénéfices non répartis non affectés

pour l'exercice terminé le 31 décembre 1978

Solde au début de l'exercice	9 487 494 \$
Solde déjà établi	3 686 002
Redressements affectés à des exercices antérieurs	168 171
Réserve mathématique (note 2)	
Impôts sur le revenu	
Solde redressé	<u>13 341 667</u>
Bénéfice net de l'exercice	1 468 966
	<u>14 810 633</u>
Dividendes aux actionnaires	181 780
Virement aux bénéfices non répartis affectés	113 167
	<u>294 947</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>14 515 686</u>
Répartition des bénéfices non répartis non affectés	
Fonds des contrats avec participation	4 662 058
Fonds des contrats sans participation	8 547 426
Fonds des actionnaires	1 306 202
	<u>14 515 686 \$</u>

Le bilan

au 31 décembre 1978

(avec chiffres comparatifs au 31 décembre 1977)

L'actif

Obligations (note 5)

Actions ordinaires et privilégiées (note 5)

Prêts hypothécaires (note 5)

Garantis par une première hypothèque

Avances aux assurés

Entièrement garanties par la valeur
de rachat de leurs contrats

Immeubles — au coût amorti

Autres placements

Encaisse

Primes nettes à recevoir

Revenus de placements — échus et courus

Autres actifs (note 6)

Fonds séparés — actifs à la valeur marchande

1978

83 734 824 \$

14 956 262

81 331 330

7 247 659

962 583

50 000

1 696 626

3 691 550

2 983 228

1 109 920

16 790 716

214 554 698 \$

1977
(redressé)

74 084 196 \$

14 309 374

71 615 487

7 199 056

173 641

60 000

1 580 953

4 097 448

2 500 145

1 120 940

14 440 252

191 181 492 \$

Le rapport des vérificateurs aux actionnaires de la Compagnie d'assurance sur la vie La Sauvegarde

Nous avons vérifié les états des résultats, des bénéfices non répartis affectés et des bénéfices non répartis non affectés de la Compagnie d'assurance sur la vie La Sauvegarde pour l'exercice terminé le 31 décembre 1978 ainsi que le bilan à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

Nous nous en sommes remis au certificat de l'Actuaire de la Compagnie en ce qui concerne les engagements actuariels.

A notre avis, ces états financiers présentent fidèlement les résultats d'opération de la Compagnie d'assurance sur la vie La Sauvegarde pour l'exercice terminé le 31 décembre 1978 et sa situation financière à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus et les exigences du département des assurances du Canada, lesquels, à l'exception des modifications décrites à la note complémentaire 2 aux états financiers, ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Approuvé au nom du conseil d'administration

Clément Gauthier
Président

G.K. Mantha
2^e Vice-président du conseil

Maheu, Noiseux & Associés
Comptables agréés

Montréal, le 22 février 1979

Les engagements, le capital social et les bénéfices non répartis

Engagements actuariels

Réserve mathématique (note 7)
Provision pour participation et ristournes

Montants laissés en dépôt

Prestations en voie de règlement
et provision pour celles non rapportées

Divers passifs à court terme

Fonds séparés — avoir des membres

Total des engagements

Capital social

Autorisé — 20 000 actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune

Émis et versé à 20% —
11 920 actions à 20 \$ chacune

Bénéfices non répartis affectés (note 8)

Bénéfices non répartis non affectés

Total du capital social et des
bénéfices non répartis

1978

150 185 825 \$

2 436 423

152 622 248

8 703 961

4 701 250

2 656 822

16 790 716

185 474 997

238 400

14 325 615

14 515 686

29 079 701

214 554 698 \$

1977
(redressé)

132 173 799 \$

2 155 797

134 329 596

7 097 169

5 645 453

1 876 507

14 440 252

163 388 977

238 400

14 212 448

13 341 667

27 792 515

191 181 492 \$

Voir notes page 17

Le certificat de l'actuaire évaluateur

J'atteste que les engagements actuariels au 31 décembre 1978, avec la provision pour prestations non rapportées, constituent, à mon avis, une réserve bonne et suffisante pour rencontrer toutes les obligations non échues de la Compagnie garanties par les dispositions de ses contrats, et qu'il en a été tenu compte convenablement dans l'état des résultats de l'année terminée le 31 décembre 1978. Des affectations de surplus au niveau des bénéfices non répartis affectés ont été faites, d'une part, par exigence de la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques et, d'autre part, comme protection contre des fluctuations défavorables plus importantes que celles prévues dans le calcul des engagements actuariels.

André Verdon, f.s.a., f.i.c.a.
Actuaire évaluateur

Montréal, le 22 février 1979

Les notes complémentaires

au 31 décembre 1978

1- Principales pratiques comptables

Les états financiers ont été préparés selon les pratiques comptables prescrites ou permises par le département des assurances du Canada.

a) Placements

Les obligations et les prêts hypothécaires sont inscrits au coût amorti, après redressement de la partie non amortie des gains ou des pertes réalisés à la vente, lesquels sont amortis d'après la méthode de l'amortissement constant jusqu'à échéance des titres vendus, pour une période n'excédant pas 20 ans. La prime ou l'escompte sur acquisitions d'obligations ou d'hypothèques est amorti sur la durée à courir de la date d'acquisition d'après la méthode de rendement effectif.

Les actions sont inscrites au coût, après redressement de la partie non amortie des gains ou des pertes réalisés à la vente. L'amortissement est calculé sur les gains et pertes réalisés à la vente des actions et sur la plus-value ou la moins-value des actions à la date du bilan, d'après la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 7%.

b) Autres actifs

Certains actifs, tels que l'ameublement, le stock de fournitures de bureau et certains comptes à recevoir sont inscrits au bilan moyennant une affectation des bénéfices non répartis pour un montant équivalent. L'amortissement de l'ameublement est calculé d'après la méthode de l'amortissement constant au taux de 12,5% et est imputé aux opérations de l'exercice.

L'équipement électronique de traitement des données est inscrit au coût amorti. L'amortissement est calculé d'après la méthode de l'amortissement constant au taux de 20%.

c) Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition des affaires sont imputés aux dépenses de l'exercice où ils sont encourus, à l'exception d'une partie qui est reportée aux exercices futurs et est déduite de la réserve mathématique.

d) Fonds séparés

Les fonds sous gestion pour le compte de régimes supplémentaires de rentes sont inscrits au bilan. Les revenus, les dépenses et les excédents de ces fonds sont inscrits aux revenus et aux dépenses à l'état des résultats de la Compagnie.

e) Impôts sur le revenu

Les impôts sur le revenu sont inscrits aux états financiers d'après la méthode de l'impôt exigible.

2- Modifications dans l'application des pratiques comptables

La Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques a été modifiée en 1978 obligeant la Compagnie à modifier certaines pratiques comptables et actuarielles. Les modifications les plus importantes touchent:

- a) l'évaluation des placements en obligations, prêts hypothécaires et actions ainsi que le traitement des gains ou des pertes réalisés sur les ventes de ces titres;
- b) les calculs des engagements actuariels;
- c) les réserves constituées au moyen d'affectation des bénéfices non répartis.

Il a été nécessaire, pour donner suite à ces modifications, de redresser certains chiffres apparaissant aux états financiers du 31 décembre 1977. Ces redressements sont les suivants:

augmentation de certains actifs de	380 212 \$
diminution de la réserve mathématique	8 818 238
	<u>9 198 450 \$</u>

Ces redressements se répartissent comme suit:

augmentation des bénéfices non répartis affectés	5 512 448 \$
augmentation des bénéfices non répartis non affectés	3 686 002
	<u>9 198 450 \$</u>

Ces modifications, qui n'ont pas été appliquées de façon rétroactive, ont eu pour effet au cours de l'exercice écoulé

d'augmenter le bénéfice d'exploitation de 284 800 \$,
d'augmenter les impôts sur le revenu de 136 700 \$,
d'augmenter le bénéfice net de 148 100 \$.

3- Primes nettes d'assurances et de rentes

Le revenu de primes se répartit de la façon suivante:

Assurances et rentes individuelles, avec participation aux bénéfices	6 963 135 \$
sans participation aux bénéfices	13 081 725
Assurances et rentes collectives, déduction faite des ristournes d'expérience	10 057 955
Assurances accident-maladie collectives, déduction faite des ristournes d'expérience	8 078 787
	<u>38 181 602 \$</u>

4- Répartition du bénéfice net

La répartition du bénéfice net du fonds des contrats avec participation entre les assurés et les actionnaires est déterminée par le Conseil d'administration. En 1978, 90% du montant attribué a été distribué sous forme de ristournes aux détenteurs de contrats et 10% a été viré au fonds des actionnaires. Cette répartition est conforme aux exigences de la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques qui régit le mode de répartition du bénéfice provenant des contrats avec participation entre les assurés et les actionnaires.

Le bénéfice net que l'on peut attribuer aux actionnaires comprend:

- le bénéfice net du fonds des contrats sans participation,
- le bénéfice net de placements gagné par le fonds des actionnaires,
- le montant viré du fonds des contrats avec participation.

Le bénéfice net par action s'élève à 99,07 \$ pour l'exercice écoulé.

5- Placements

Les obligations et les prêts hypothécaires sont montrés au bilan au coût amorti après redressement de la partie non amortie des gains ou des pertes réalisés à la vente, tandis que les actions sont enregistrées au coût après redressement de la partie non amortie des gains ou des pertes réalisés à la vente, tel que décrit à la note 1a).

La valeur statutaire compilée selon les données du département des assurances du Canada s'établit comme suit:

	1978	1977
Obligations	81 161 326 \$	72 176 632 \$
Actions	16 252 837	13 342 434
Prêts hypothécaires	80 194 854	72 000 444
	<u>177 609 017 \$</u>	<u>157 519 510 \$</u>

6- Autres actifs

Comptes à recevoir — vente de titres	463 000 \$
Équipement électronique de traitement des données — au coût amorti	148 152
Comptes à recevoir	97 722
Stocks de papeterie et fournitures	135 210
Mobilier et agencement — au coût amorti	215 485
Améliorations locatives — au coût amorti	26 828
Autres actifs	23 523
	<u>1 109 920 \$</u>

Des titres ont été vendus à Fiducie du Québec. Le paiement du prix de vente doit s'effectuer par versements annuels égaux de 10 000 \$ de 1979 à 1982, 50 000 \$ de 1983 à 1988, 60 000 \$ en 1989 et 1990 et un dernier versement de 3 000 \$ en 1991.

7- Engagements actuariels

La réserve mathématique pour engagements d'après les contrats d'assurances et de rentes qui, ajoutée aux primes à venir et aux revenus de placements futurs, doit être bonne et suffisante, d'après les prescriptions de la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, pour assurer le paiement des obligations non échues de la Compagnie envers les assurés en tenant compte des participations que l'on prévoit verser et des fluctuations défavorables minimales dans les résultats futurs.

La réserve mathématique au bilan a été diminuée d'une partie des frais d'acquisition reportés de 3 545 898 \$ (1977 - 3 292 967 \$).

8- Bénéfices non répartis

Les bénéfices non répartis doivent être affectés afin de constituer des réserves pour des fluctuations défavorables plus importantes et pour les garanties de solvabilité statutaires. Ces réserves sont présentées au bilan sous le titre "Bénéfices non répartis affectés".

9- Engagements

a) Baux

La Compagnie a signé le 31 octobre 1973, avec Place Desjardins Inc., un bail net pour les locaux de son siège social, pour une durée de 30 ans se terminant le 31 décembre 2005, moyennant un loyer annuel de 211 412 \$. Le 30 octobre 1978, la Compagnie a signé un avenant à ce bail en vertu duquel elle s'engage à verser un loyer additionnel d'une somme globale de 391 259 \$, payable par versements de 43 791 \$ en 1978, 69 072 \$ en 1979, 77 751 \$ en 1980 et 40 129 \$ de 1981 à 1985 inclusivement. De plus, la Compagnie paiera sa quote-part de tous les frais d'exploitation, basée sur l'espace occupé, à l'exclusion du service de la dette et des dépenses de capital.

Les engagements pour les différents autres baux s'échelonnent sur une période d'environ 9 ans et se répartissent comme suit:

	Loyer annuel	Montant global
Bureaux régionaux	194 412 \$	833 841 \$
Ameublement de bureau	41 897	301 923
Améliorations locatives	62 902	531 825
	<u>299 211 \$</u>	<u>1 667 589 \$</u>

b) Régime de rentes du personnel

Les modifications apportées en 1974 au régime de rentes du personnel ont occasionné un passif additionnel pour services passés dont le solde de 200 000 \$ au 31 décembre 1978 sera imputé aux résultats sur une période n'excédant pas 2 ans.

c) Vente conditionnelle — engagement de racheter

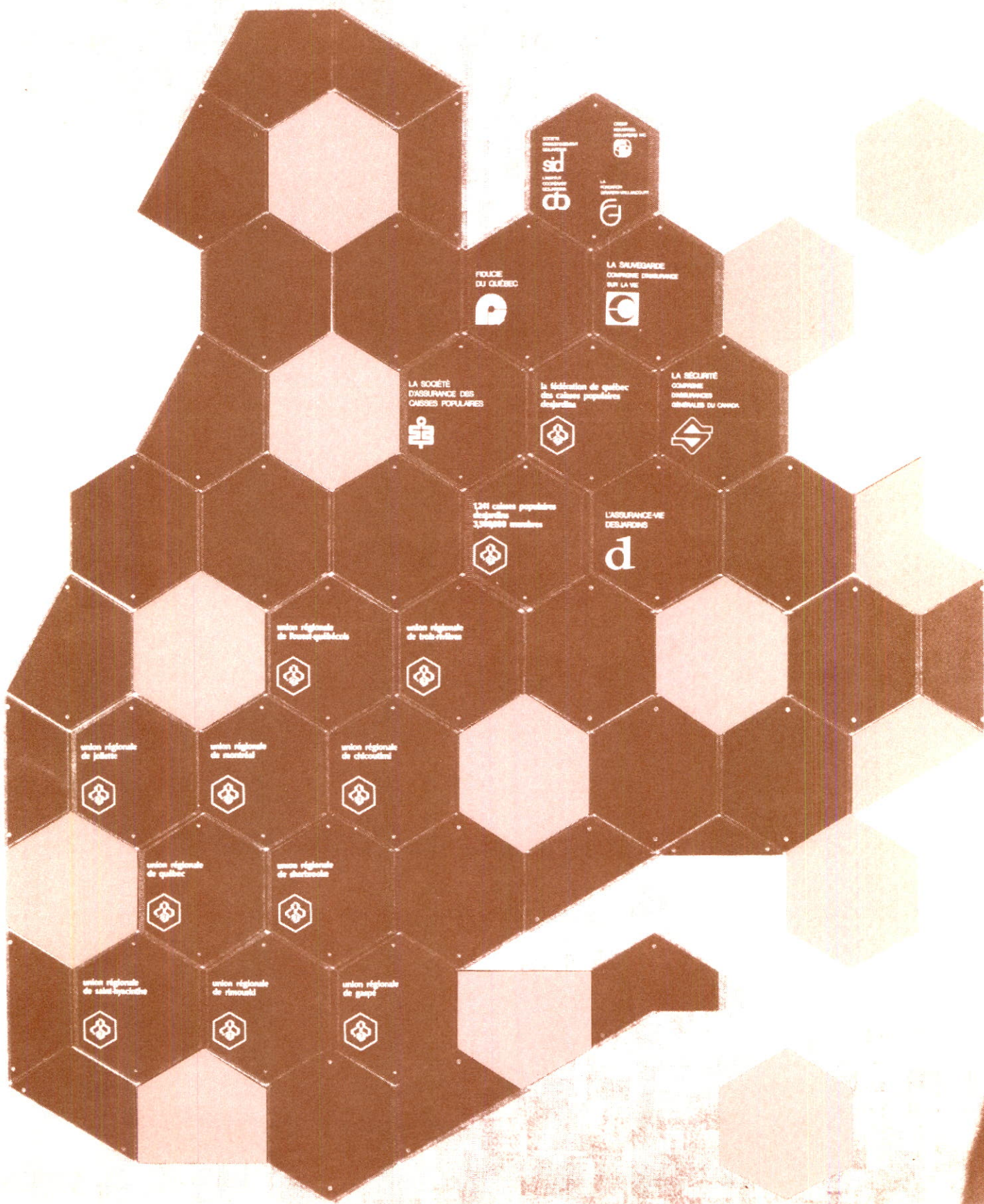
Le 30 octobre 1978, la Compagnie a vendu à une banque à charte des obligations à intérêts conditionnels de Place Desjardins Inc. pour 10 400 000 \$, montant correspondant à la valeur nominale des obligations. La Compagnie s'est engagée à racheter ces obligations au prix de 10 400 000 \$ le 30 septembre 1985 ou antérieurement, s'il survenait un cas de défaut.

10- Approbation des états financiers

Les états financiers de la Compagnie ont été approuvés par la direction le 22 février 1979.

11- Chiffres comparatifs

La présentation de certains postes de l'exercice précédent a été modifiée en fonction de celle de l'exercice courant.



Les directeurs des bureaux régionaux

Rodrigue Caron
Bas-Saint-Laurent
110, rue Saint-Germain est
Rimouski, G5L 1A5

Réal Lacroix, a.v.a.
* Laval
302, boul. de la Concorde ouest
Laval, H7N 5B2

Claude Doyon
Lévis
Place Tanguay
Lévis, G6V 6W8

Denis Jolicoeur
* Québec
2873, Chemin Sainte-Foy
Sainte-Foy, G1V 1W3

Jacques Dupuis
Montréal - Laurier
1100, boul. Crémazie est
bureau 710
Montréal, H2P 2X2

Émile Turcot, a.v.a.
Montréal-Montcalm
10 222, boul. Saint-Michel
Montréal, H1H 5H1

Denis Belval, a.v.a.
* Montréal-Ville-Marie
2155, rue Pierre-Tétreault
Montréal, H1L 4Y8

Arthur Lachance
Outaouais
151, boul. Gréber
Pointe-Gatineau, J8T 3R1

Ludger Tardif
Repentigny
172, rue Notre-Dame
bureau 203
Repentigny, J6A 2P8

Robert Ouellette, a.v.a.
Rive-Sud
1000, rue De Sérigny
bureau 510
Complexe Bienville
Longueuil, J4K 5B1

Maurice Parenteau
* Rouyn-Noranda
122, rue Perreault est
Rouyn, J9X 3C4

Gaston Joncas
* Saguenay-Lac-Saint-Jean
247, rue Racine est
Chicoutimi, G7H 5G4

Ghislain Bergeron
* Sherbrooke
100, rue King est
Sherbrooke, J1G 1A4

Jean Charbonneau
Trois-Rivières
140, rue Saint-Antoine
bureau 404
Trois-Rivières, G9A 5M4

Le bureau des courtiers

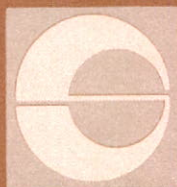
Gaston Sévigny, directeur
210, rue Sainte-Catherine est
bureau 310
Montréal, H2X 1L1

Le bureau de la vente des assurances et rentes collectives

7333, Place des Roseaies
bureau 510
Carré d'Anjou
Anjou, H1M 2X6

* Bureaux situés dans un édifice de caisse populaire

LA
SAUVEGARDE
COMPAGNIE
D'ASSURANCE SUR LA VIE



Le siège social

1, Complexe Desjardins
20^e et 21^e étages
Montréal (Québec)
H5B 1E2
Téléphone: 281-8444

desjardins



mouvement
des caisses populaires
desjardins